

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2019 DE CHF 26'000 DESTINÉ À DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEURS DANS LE BÂTIMENT DE LA BOSSENAZ**

Considérant,

- le développement des activités de la Mémoire de Bardonnex,
- le souhait exprimé par cette association communale de pouvoir disposer d'un espace davantage propice pour tenir ses séances de comité et permettre le stockage de ses archives,
- les discussions menées avec le comité de la Mémoire de Bardonnex les 8 mars, 23 mai et 29 octobre 2018 pour trouver un local adapté et répondant à ses besoins,
- la possibilité de pouvoir optimiser les m² dans le bâtiment de la Bossenaz, notamment par l'aménagement d'une armoire de rangement Compactus et d'une paroi murale dans le couloir,
- l'exposé des motifs,
- l'article 30, lettre d et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 13 voix pour :

1. D'engager le montant de CHF 26'000 destiné à des travaux d'aménagement intérieurs dans le bâtiment de la Bossenaz.
2. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 26'000 pour la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser ce montant sur le compte 3420.500.31440.99.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Bardonnex, le 12 mars 2019

Jean-Claude MARCHAND
Président